



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2016

### Convocation du 18 novembre 2016

Présents : David EMERAUD, Florence PERRISSEZ, Béatrice Di RAFFAELLE-THUILIER, Laurent MAZARD, Amandine MAISSE, Richard TESTA, Stéphane VILLARD, Virginie SIGNOL, Béatrice DI RAFFAELE THUILIER, Murièle MICHAUD, Pascal BLOND

Excusés : Caroline PEAUCELLE, Stéphane VILLARD (Pouvoir à Richard TESTA)

Le quorum est atteint: Béatrice Di RAFFAELLE-THUILIER est nommée secrétaire de séance.

---

#### ORDRE DU JOUR

---

*Le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil du 8 novembre 2016*

### DELIBERATIONS

#### **1- DECISION MODIFICATIVE N°5**

Considérant l'encaissement de 198 000€ au compte 752 en 2013 relatif la redevance unique versée par la SEMCODA dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancienne mairie,

Considérant l'appel de fonds de la SEMCODA et après concertation avec le trésorier il convient de procéder aux ajustements de crédits suivants :

La décision modificative se décompose ainsi :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 16878 : Autres dettes - autres organ.		198 000.00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>198 000.00 €</b>
D 21318 : Autres bâtiments publics	198 000.00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>198 000.00 €</b>	
D 261 : Titres de participation		198 000.00 €
<b>TOTAL D 26 : Participations et créances ratta</b>		<b>198 000.00 €</b>
D 678 : Autres charges exception.		198 000.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>198 000.00 €</b>
R 752 : Revenus des immeubles		198 000.00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>198 000.00 €</b>
R 16878 : Autres dettes - autres organ.		198 000.00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>198 000.00 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

APPROUVE la décision modificative proposée du budget principal de l'exercice 2016.

*Amandine MAISSE et Laurent MAZARD absents lors de cette délibération*

## **2- ECHANGE TERRAIN M.MOREL**

Il convient de reprendre la délibération concernant l'échange d'une parcelle à M. Morel avec une parcelle communale qui avait été prise en date du 07/07/2015 (Délibération 38/2015).

En effet, une erreur avait été faite sur la prise en charge des frais d'acte relatifs à cet échange.

Ces frais sont à la charge de la commune et non à la charge de M. Morel.

Après cette explication le conseil municipal approuve à l'unanimité.

## **3- BAIL A CONSTRUCTION SEMCODA**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de bail à construction concernant le multiservice et les 5 logements.

Le permis de construire n° 0382501510002 attribué à la SEMCODA en date du 10 février 2016 pour une opération de 5 logements collectifs et un commerce à édifier sur la parcelle cadastrée n° B696 pour 862m<sup>2</sup> attribué à la SEMCODA n'ayant pas fait l'objet ni d'une procédure de retrait ni d'un recours il convient d'établir un bail à construction pour ce programme neuf entre la commune et la SEMCODA,

Considérant que ce bail reprend les principes généraux du bail initial il convient d'autoriser le maire à signer celui-ci.

Lecture faite du contenu de ce bail, le conseil avec 9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

**AUTORISE** le maire à signer le bail à construction concernant le programme neuf entre la commune et la SEMCODA comprenant 5 logements collectifs et un commerce à édifier sur la parcelle cadastrée n° B696 pour 862m<sup>2</sup>.

## **4- CONTRAT ASSURANCE MULTIRISQUE GROUPAMA**

Le contrat d'assurance multirisque conclut avec la compagnie GROUPAMA arrive à échéance en date du 31/12/2016,

Un rendez-vous a eu lieu le 4 octobre 2016 avec Mme Falconnet conseillère Groupama en présence de Monsieur le maire et de Mme Perrissez, 1<sup>ère</sup> adjointe où l'ensemble du contrat a été revu ligne par ligne,

Le projet de contrat proposé par GROUPAMA s'élève :

- à 2 403€ pour le contrat multirisque Villasur (soit une cotisation minorée de 370<sup>€</sup> par rapport au contrat actuellement en cours avec les mêmes garanties) à effet au 01/01/2017 et ce pour 3 ans avec la faculté de résiliation annuelle, avec un préavis de 2 mois.
- 

Entendu ses explications et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

Donne un **avis favorable** et **autorise** le maire à signer le contrat correspondant et tout document s'y rapportant

## **5- ELECTION REPRESENTANTS CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Vu la fusion des communautés de communes de l'Isle Crémieu, Les Balmes Dauphinoises et du Pays des Couleurs au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il convient d'élire un délégué et un délégué suppléant, afin de représenter la commune de Montcarra au sein du conseil communautaire des Balcons en Dauphiné,

Se présentent à la candidature de représentant et suppléant de la commune au sein de l'intercommunalité des Balcons en Dauphiné : respectivement M. EMERAUD David, Mme PERRISSEZ Florence ;

Le conseil municipal élit à l'unanimité,

- M. EMERAUD David en tant que représentant de la commune de Montcarra au sein de l'organe délibérant de l'intercommunalité des Balcons en Dauphiné.
- Mme PERRISSEZ Florence en tant que déléguée suppléante au sein de l'organe délibérant de l'intercommunalité des Balcons en Dauphiné.

## **INFORMATIONS**

### ➤ **Règlement périscolaire**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du règlement cantine et garderie.  
Le conseil approuve ce dernier par un vote de principe.

### ➤ **Travaux**

Les travaux concernant les passages surélevés devaient débiter ce lundi 21 novembre, un contre ordre repoussent ces derniers en début d'année prochaine.  
Cependant au plus tard le 30 novembre les trottoirs de la grande rue vont être réalisés. Les travaux dureront trois semaines.